

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Travail de gestion de la dette de la SEM Habitat Pays Châtelleraudais et modification des garanties d'emprunts

La SEM Habitat Pays Châtelleraudais accompagne les territoires de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais depuis de nombreuses années en construisant des logements sociaux adaptés, selon un cahier des charges élaboré et partagé avec les services urbanismes des collectivités partenaires. Les plans de financement de ces opérations intègrent des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et garantis par les collectivités.

La Direction de la SEM Habitat et la Caisse des Dépôts viennent d'effectuer un travail sur la gestion de la dette. Ce travail vise à redonner des marges de manœuvres supplémentaires à la SEM Habitat par une renégociation d'environ 68 % des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts, permettant une amélioration de l'autofinancement de la SEM Habitat et redonnant donc des possibilités complémentaires pour accompagner les territoires de Grand Châtellerault.

Au 1er janvier 2017, le total de l'encours de la dette concernée pour la commune de Châtellerault s'élève à 14 368 230,94 €.

C'est la raison pour laquelle la SEM Habitat Pays Châtelleraudais a sollicité la commune de Châtellerault, afin d'obtenir son accord de principe pour la modification de la garantie accordée pour les emprunts retenus dans l'étude.

* * * * *

VU les articles L 5111-4 et L 5216-1 du code général des collectivités territoriales relatifs aux garanties d'emprunts,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n° 9

page 2/2

VU l'article 2298 du code civil relatif au cautionnement,

CONSIDERANT le bien-fondé de cette démarche qui permettra d'améliorer l'autofinancement de la SEM Habitat,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de donner son accord de principe à ce travail de gestion de la dette et de modifier ses garanties en conséquence.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **28 JUIN 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

